



AVIS

AT.26.122.AV

Révision du plan de secteur de BASTOGNE visant l'inscription d'une zone d'activité économique mixte en extension du parc de Poteau de Morhet, VAUX-SUR-SÛRE – Projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales

Avis adopté le 21/08/2026

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Initiateur :* IDELUX
- *Demandeur :* Gouvernement wallon
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* D.VIII.33 §4 du Code du Développement territorial (CoDT)
- *Date de réception du dossier :* 8/07/2026
- *Délai de remise d'avis :* 30 jours
- *Portée de l'avis :* Ampleur et précision des informations que doit contenir le rapport sur les incidences environnementales (RIE)
- *Audition :* 18/08/2026

Projet :

- *Localisation & situation au* Morhet-Station - zone forestière
plan de secteur :
- *Affectation proposée :* Zone d'activité économique mixte (ZAEM)
- *Compensation :* Zone forestière et Zone d'espaces verts (en lieu et place d'une zone de loisirs)

Brève description du projet et de son contexte :

Il s'agit d'inscrire 8,6 ha de ZAEM en lieu et place de 8,6 ha de zone forestière (ZF), complétée d'une prescription supplémentaire *S117 excluant l'implantation de commerces de détail et de services (sauf auxiliaires aux activités autorisées). Le projet se situe au carrefour des N848 et N85, à l'entrée du hameau de Morhet-Station, à 200 m de sa zone d'habitat et à 100 m d'une zone de services publics et d'équipements communautaires où se construit un centre sportif. Il constitue une extension du parc d'activité de Poteau de Morhet, occupé par un data center d'IBM de l'autre côté de la N848. A noter que lors de la demande de révision, le projet proposait 7,67 ha de ZAEM et 0,93 ha de Zone d'espaces verts (ZEV), cette dernière surface étant consacrée aux aménagements de temporisation des eaux. L'affectation en ZEV a été abandonnée et les surfaces de compensation augmentées (voir ci-dessous).

Les objectifs sont d'offrir des terrains pour les PME et TPE locales et de créer un pôle intermédiaire entre Bastogne et Libramont (avec hall relais), en partenariat avec la commune de Bastogne.

Le terrain est actuellement occupé par des résineux scolytés et une plantation de jeunes feuillus (bois soumis). Il se trouve au sein du Parc naturel Haute-Sûre – Forêt d'Anlier.

La compensation proposée est inscrite en zone de loisirs (8,64 ha) et serait affectée en ZF (3,75 ha) et le solde en ZEV (4,89 ha en deux morceaux proches : 4,02 et 0,87 ha). Le projet prévoit en outre la conversion de 1,55 ha de ZEV en ZF. Le site se trouve à la Fagne de Wéry à 1,5 km au nord-ouest de Vaux-sur-Sûre, dans le vallon de la Sûre le long du Bois de la Waffe.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales concernant la révision du plan de secteur de BASTOGNE en vue de l'inscription d'une zone d'activité économique mixte à Poteau de Morhet, VAUX-SUR-SÛRE.

Le Pôle estime que le projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales (RIE) reprend, complète et précise le contenu général fixé dans l'article D.VIII.33 §3 du CoDT. Le projet a en outre tenu compte de l'avis précédent du Pôle relatif à la demande de révision (Réf : AT.22.27.AV du 15/04/22).

Le Pôle note l'abandon des 0,93 ha de zone d'espaces verts au nord-est du site au profit de la zone d'activité économique mixte pour les aménagements de temporisation des eaux ; ainsi que l'adaptation des compensations. A ce sujet, il demande que le RIE se penche sur les besoins en zone de loisirs.

Vu le délai écoulé depuis la phase initiale de la procédure, le Pôle s'interroge sur la durée de celle-ci, les besoins étant susceptibles de changer durant ce laps de temps.

Enfin, le Pôle tient à préciser que le présent avis ne présuppose pas des avis qui seront émis par le Pôle dans la suite de la procédure relative à ce dossier.



Yves HANIN
Président